

## **SEANCE DU 13 DECEMBRE 2025**

**OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT COHESION SOCIALE D'UN MONTANT TOTAL DE 2 000 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE ET SPORTIF INCLUSIF**

Le Conseil municipal de la commune d'Arette, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

### **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2 000 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : Cohésion territoriale**

**Montant : 2 000 000 euros**

**Durée d'amortissement : 30 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,3 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Déduit (échéance et intérêts prioritaires)**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

A cet effet, le Conseil

- ❖ **AUTORISE** son maire, Monsieur Pierre CASABONNE, déléguaire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

## **OBJET : PROJET DE DOJO DANS L'ANCIEN GARAGE BISCAY**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2024 qui faisait suite à l'exposé, le 5 Juillet 2024, au Conseil Municipal, de l'opération « 1000 Dojos pour les J.O », par Sébastien Bortoluzzi, Président du Dojo de Barétous.

Il rappelle aussi la délibération du 10 Janvier 2025 qui validait le projet d'aménagement du garage Biscay (acheté en décembre 2024) qui précisait la participation de la commune d'Arette d'un montant de 96 763 € TTC. (68 480 € de travaux et 28 283 € de subvention pour le Dojo de Barétous).

Il rappelle également que lors de cette séance, il avait été décidé d'accorder 210 m<sup>2</sup> pour l'implantation du Dojo, et la surface restante, à savoir 130 m<sup>2</sup>, pour une salle de musculation. Depuis, ce projet a été enrichi d'un chauffage qui avait été oublié dans le devis initial.

Il présente et détaille le nouveau devis qui s'élève à 110 135 € TTC (81 852 € de travaux et 28 283 € de subvention pour le Dojo de Barétous) soit une plus-value de 13 372 € TTC.

Parce que ce type de travaux est éligible à l'appel à projet commun pour la DETR 2026 dont le taux d'intervention est de 25% pour les aménagements et la rénovation des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DETR avec le plan de financement suivant pour la partie travaux du Dojo :

**Dépenses HT : 68 210 € HT      Recettes : DETR 17 052,50 €      Autofinancement : 51 157,50 €**

Pour prendre en charge la part d'autofinancement Monsieur le Maire propose de consulter les établissements bancaires afin de recourir éventuellement à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **VALIDE** le nouveau devis de travaux pour l'aménagement du futur Dojo à savoir 68 210 € HT (81 852 € TTC)
- ❖ **ACCEPTE** la participation de la Commune d'Arette pour cette opération pour un montant de 110 135 € TTC (81 852 € TTC de travaux et 28 283 € de subvention pour le Dojo de Barétous)
- ❖ **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention de 17 052,5 € de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 et de rechercher les aides les plus élevées possibles auprès de l'ETAT, du Conseil Départemental et du Conseil Régional
- ❖ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de consulter différents organismes bancaires afin de recourir éventuellement à un emprunt pour la part d'autofinancement de cette opération

## **OBJET : PROJET DE SALLE DE MUSCULATION DANS L'ANCIEN GARAGE BISCAY.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2024 qui validait le projet d'aménagement d'une partie du garage Biscay (130 m<sup>2</sup>) en salle de musculation. Depuis, l'entreprise Eiffage a fait un estimatif des travaux qu'il conviendrait de réaliser pour réhabiliter ce bâtiment. Monsieur le Maire détaille ce devis de 53 497,43 € HT comprenant des travaux de gros œuvre, la pose de menuiseries extérieures et intérieures ainsi que des travaux de plâtrerie.

Tout comme pour le Dojo, ces travaux sont éligibles au titre de la DETR avec un taux de subvention de 25 %. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour réaliser l'opération « aménagement d'une salle de musculation » :

**Dépenses HT : 53 497,00 €      Recettes : DETR 13 374,25 €      Autofinancement : 40 122,75 €**

Pour prendre en charge la part d'autofinancement Monsieur le Maire propose de consulter les établissements bancaires afin de recourir éventuellement à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ **VALIDE** le devis de travaux pour l'aménagement de la salle d'une musculation à savoir 53 497,43 € HT.
- ❖ **ACCEPTE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- ❖ **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention de 13 374,25 € de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 et de rechercher les aides les plus élevées possibles auprès de l'ETAT, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.
- ❖ **DEMANDE** à Monsieur le Maire de consulter différents organismes bancaires afin de recourir éventuellement à un emprunt pour la part d'autofinancement de cette opération
- ❖ **PRECISE** que la décision de réaliser cette opération en 2026 sera prise lors du vote du budget 2026, en fonction de la réponse des organismes bancaires et du montant des subventions obtenues.

## **OBJET : ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE RENOVATION ET MISE EN SECURITE DU PONT DE NECORE**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation et de mise aux normes du Pont de Nécore.

L'actuel pont de Nécore, en structure métallique, posé sur deux culées en maçonnerie, est fortement dégradé et dangereux pour l'usager, ne permettant plus à ce jour une circulation sécurisée des véhicules avec une interdiction à ceux de plus de 2 T 5.

Suite à la visite de contrôle de l'ouvrage dans le cadre du Programme National des Ponts et des propositions de solution de remise en état proposée par une entreprise spécialisée et un bureau d'études sols et structures, le projet de la réalisation des travaux consisterait à :

- Déposer la structure métallique du pont, les gardes corps, le tablier avec ses diverses armatures et les quatre poutres supports rongés par la corrosion.
- Conserver les deux culées d'appuis, après travaux de remise en état et de sécurisation
- Réaliser le tablier en béton armé, qui reposera sur quatre poutres préfabriquées en béton armé
- Poser les gardes corps métalliques normalisés, des deux côtés de l'ouvrage.
- Effectuer les petits travaux annexes de propreté autour de l'ouvrage et poser une signalisation adaptée

Une estimation prévisionnelle évalue un cout de réalisation s'élevant à un montant de 97 982,00 € HT.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions de l'Etat, subventions DESIL et Programme National Ponts « Travaux, et de recourir à de l'autofinancement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- ❖ **VALIDE** le projet de rénovation et mise en sécurité du pont de Nécore tel que présenté,
- ❖ **DIT** que cette opération sera inscrite au budget 2026,
- ❖ **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELLE SECURISATION ET REMISE EN ETAT DU PONT DE NECORE**

DEPENSES		RECETTES				
NATURE DES DEPENSES		montant HT	NATURE DES RECETTES		%	montant HT
Etudes préalables	Etudes sol	3 618,00 €	Aides publiques	DESIL	20%	19 596,40 €
	Etudes structures	5 000,00 €		Programmes national Ponts	60%	58 789,20 €
Travaux		83 008,00 €	AUTOFINANCEMENT	Commune	20%	19 596,40 €
Dépenses connexes	autorisations administratives	5 120,00 €				
	Accompagnement APGL	1 236,00 €				
TOTAL		97 982,00 €	TOTAL			97 982,00 €

- ❖ **AUTORISE** le Maire à solliciter les diverses subventions présentées dans le tableau ci-dessus, notamment les subventions de l'Etat DESIL et Programme National Ponts « Travaux » ;